

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1061

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 2

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Cette conservation doit rester dans un établissement situé en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision vise à éviter tout abus.